

Barcelone, le 2 janvier 2017.

Prof. Dr. Teresa FREIXES, Professeur de Droit Constitutionnel de l'Université Autonome de Barcelone, Chaire Jean Monnet *ad personam* sur «Droit Constitutionnel Européen et Gouvernance de l'Économie» et Membre de la Royale Académie des Docteurs, dans ma qualité de rapporteur pour la Thèse Doctorale présentée par M. Helan Adnan Ahmed, concernant le sujet

“CONSUMER PROTECTION FROM MISLEADING COMMERCIAL ADVERTISING :
A Legal Comparative Study Adapted to the needs of Iraqi legislator”,
laquelle a été dirigée par le Professeur de l'Université de Szczecin Prof. Dr. Pasquale Policastro, je présente mon opinion scientifique au respect.

Cette appréciation doit être située dans le cadre de la Loi du 14 mars 2003 sur les grades et les titres universitaires et artistiques en Pologne (Dz. U. Nr 65, poz. 595, z późn. Zm). Cette Loi, dans son article, 13.1 statue :

« La thèse de doctorat, préparé sous la supervision du promoteur ou sous la supervision du promoteur et le promoteur auxiliaire visé à l'art. 20, al.7, devrait fournir une solution originale au problème scientifique ou une réalisation artistique originale de démontrer une connaissance théorique générale du candidat dans une discipline scientifique ou artistique particulière et la capacité d'effectuer indépendamment des recherches scientifiques ou artistiques ».

À partir de ces dispositions, j'avoue mes considérations.

A) Sur les questions formelles :

La Thèse doctorale présentée par M. Helan Adnan Ahmed et dirigée par le Prof. Dr. Pasquale Policastro, garde correctement tous les éléments formels appropriés dans le domaine des doctorats des pays conformant l'Espace Européen de l'Enseignement supérieure.

La Thèse est bien structurée, avec une Introduction explicative et justificative, six Chapitres explicatifs de la recherche et bien documentés et la Conclusion avec recommandations, ainsi qu'avec la Table des contenus, la liste des publications précédentes de l'auteur, la liste des mots clé et la Bibliographie, liste des normes et Jurisprudence.

L'ouvrage écrit est bien présenté, avec les notes au pied correctement établies, selon la nomenclature pertinente. Les citations sont bien quottées et les références concrètes aux ouvrages, phrases et affirmations correctement délimitées, qu'il s'agit du Droit applicable en Iraq ou du Droit étranger à ce système, le Droit International ou Européen y compris. Il faut noter que ce qui signe ne peut pas assurer la correcte utilisation des citations en langue arabe, mais que celles qui sont en langue anglaise correspondent aux standards généralement établis pour les thèses doctorales.

Le texte est bien écrit, les concepts juridiques sont bien appliqués, le format est bien lisible et il faut tenir compte de cette appréciation compte tenant qu'il est écrit dans une langue étrangère à l'auteur, ce qui constitue une positive valeur ajoutée à ces appréciations formelles sur la Thèse.

B) Sur le bienfondé de la Thèse:

a. En ce qui concerne l'importance du problème posé.

La protection des consommateurs de la publicité commerciale constitue un des sujets les plus importants dans le monde actuel, où le libre commerce et les besoins des producteurs des produits peuvent s'affronter aux droits des personnes utilisatrices ou destinataires de ceux-ci. De plus en plus, la réglementation de la protection des consommateurs, face par exemple à la publicité mensongère, a progressivement obtenu une importante élargie dans le Droit International, le Droit de l'Union Européenne et les différents Droits nationaux, tout en conformant un multiniveau juridique qu'il faut appliquer, dans la forme pertinente, n'importe où les problèmes puissent apparaître. La globalisation est aussi au centre du problème, car les produits sont distribués non seulement dans les endroits de production, mais dans chaque fois plus des parties du monde plus éloignées et la publicité, faite chaque fois plus avec des moyens plus complexes, constitue le moyen primordial d'y aboutir. Rendre compréhensible ce complexe système, même dans les pays, comme l'Iraq, où le Droit islamique peut aussi garder quelques aspects de son rôle, car la nature privée de ces relations juridiques peut souvent le permettre, constitue le noyau dur de la Thèse ci-présente.

La vie économique et sociale des actuelles sociétés a subi des transformations qui ont une évidente correspondance avec celles subies par le Droit réglant les droits des consommateurs, dans une dialectique où ces droits sont confrontés aux intérêts économiques dans un contexte d'intérêts collectives confrontés. Ce qui pose le problème de trouver, non un équilibre parmi ces confrontations, mais une protection pertinente pour la partie la plus faible, c'est-à-dire, celle la protection des individus, en tant que consommateurs. La publicité comporte, d'un côté des avantages et, de l'autre, des risques, car les intérêts de producteurs,

publicistes et consommateurs peuvent être en confrontation. Et j'avoue qu'il est dans cet esprit que la Thèse es abordée, car elle part des principes, établit des standards et essaie de trouver la solution que l'auteur considère la plus adéquate à partir de la détermination de la législation applicable.

À mon avis cette approche est correctement entamée, malgré que peut-être une explicitation d'une approche plus institutionnelle, dans le cadre juridique, au sens de Romano, McCormick ou Häberle, ainsi que d'Hauriou, aurait été plus désirable afin de délimiter les droits des consommateurs en tant qu'institution juridique ayant une signification concrète dans les actuels systèmes juridiques multiniveau et pouvoir de cette façon établir avec plus de précision les garanties existantes face aux risques de la publicité. Pourtant, sans l'explicitier, cette approche institutionnelle est présente dans plusieurs parties de la Thèse et elle est subacente dans la plupart des interprétations sur les éléments dans lesquels l'auteur conforme son discours. Il faut aussi remarquer que les relations sociales, dans des différents époques et endroits, sont aussi explicitées quand elles sont considérées par l'auteur comme indicateurs ou comme faits nécessaires à la compréhension des institutions juridiques abordées dans la Thèse. Certes, quelquefois la comparaison parmi des institutions de l'antiquité ou du monde arabe avec celles que l'auteur considère homologables dans l'histoire légal occidentale, reste un peu imprécise, mais il n'est pas possible d'approfondir sur ces sujets dans le contexte d'un travail de recherche comme celui-ci et l'auteur lui-même justifie l'utilisation de cette information en tant qu'indicateur, non comme élément de Droit comparé en sens classique.

b. En ce qui concerne l'originalité de la solution.

L'originalité de cette thèse ne réside pas dans la fixation d'un code interprétatif résultat d'une interrogation démonstrative mais dans la méthodologie empruntée afin d'aboutir à l'interprétation pertinente des règles applicables au cas. C'est évidente la difficulté d'introduire des éléments conceptuels à partir de systèmes juridiques fondés sur des sources en soi-même non comparables, mais qu'il faut sans doute mettre les unes à côté des autres afin de pouvoir arriver à une confrontation des systèmes qui ne soit pas négligeable par aucun d'entre eux. A mon avis, ici se trouve le noyau dur de cette thèse et c'est à partir de ce paradigme qu'on doit l'évaluer. Cela est spécialement remarquable pour le premier chapitre, lequel décrit en forme générale les principales règles de reconnaissance des contenus qui vont être présents au long de la thèse, en appliquant une méthode plus anglo-saxonne que continentale (la plupart des sources en langue anglaise y aboutissent, ainsi que le traitement spécifique voulu par l'auteur sur ce contexte).

Le deuxième chapitre, concernant la législation de l'Irak et la législation de plusieurs pays arabes (Egypte, Lebanon, Syrie, Palestine, Qatar, Jordanie, les Emirats et l'Arabie Saoudite) concernant son application concrète dans des exemples fournis pour présenter l'ensemble législatif auquel est confronté, dans son alentour, le système juridique iraquien. Le chapitre contient aussi une appréciation concernant l'application des règles contenues dans le Coran et son interprétation par la Sharia et les différentes écoles interprétatives musulmanes. Il faut dire que qui signe ce rapport n'est pas une personne experte en Droit musulman mais que, compte tenu de l'endroit d'origine et de destin de l'auteur de la thèse, et les circonstances du contexte, cela apparaît comme nécessaire afin de mieux comprendre les conclusions obtenues par l'auteur. L'inclusion du Droit de l'Union Arabe doit être aussi comprise dans ces appréciations, car petit

à petit, une législation multiniveau peut s'imposer aussi dans ce contexte géographique.

Le troisième chapitre est dédié à l'étude du Droit de l'Union Européenne et de celui de plusieurs Etats membres de l'UE (France, Royaume-Uni, Allemagne, Finlande et Danemark), ainsi que des pays tiers (Etats-Unis, Canada et Australie). Elle contient aussi une analyse de la principale jurisprudence européenne, correctement sélectionnée ainsi que des plus importants règles internationales applicables à l'appréciation du sujet empruntée par l'auteur. Il peut sembler que ce chapitre est trop descriptif et, dans certains aspects, l'affirmation es valable, mais quand on entre dans l'analyse comparative, par exemple, concernant les directives européennes cela montre la nécessité d'une approche sur la législation des Etats membres, car la législation et la jurisprudence des institutions de l'UE reste obligatoire dans tous ces Etats. Méthodologiquement, la comparaison aurait dû être placée d'ensemble une fois analysées la législation et la jurisprudence et pas à l'avance, comme elle est présentée par l'auteur, mais c'est une technique très utilisée dans le monde anglo-saxon, commencer par la présentation des résultats et les démontrer après. Cela, donc, ne comporte des appréciations négatives sur ce chapitre, lequel introduit ceux qui suivent concernant directement le droit iraquien.

Etant donné que le chapitre IV concerne fondamentalement le Droit de l'Irak ce qui soussigne ne peut que confronter sa correction compte tenant des règles d'analyse des systèmes occidentales, à l'exception des aspects formels. Malgré cela, on trouve particulièrement intéressante l'approche à la nature légale de la publicité commerciale, spécialement en ce qui concerne les aspects de droit civil et ceux de la responsabilité contractuelle, toujours dès le cadre de la protection

des consommateurs. La description des actions civiles de protection semblent bien définies et l'analyse à partir du cas »Kajar Altkrer » approprié.

Le chapitre V aborde un des sujets les plus intéressants sur la publicité commerciale, celui des comparaisons illicites, sujet qui est aussi au centre du débat dans les systèmes juridiques occidentaux (celui de l'Union Européenne y compris), aussi introduits dans une appréciation proche à la méthode comparée par l'auteur de la thèse. Compte tenant des besoins du commerce entre l'Irak et les pays européens, introduire cette appréciation, malgré qu'elle ne peut être que réduite à des éléments précis, constitue un apport avec une certaine valeur dans le contexte de la thèse.

Le chapitre VI, dernier chapitre de la thèse, aboutit à la concrétisation des positions mensongères dans la publicité commerciale. A partir d'une série d'indicateurs, l'auteur de la thèse décrit les circonstances qui la favorisent et présente des éléments, prescriptifs ou morales, afin de l'enlever. Il tient compte, dans ce chapitre, des orientations du droit étranger et essaie de les introduire dans le système iraquien, compte tenant du contexte.

Autres, les conclusions sont concrètes et pertinentes, recommandations y comprises.

- c. La vérification de la connaissance théorique générale du candidat dans son discipline.

Si bien cette Thèse s'est formée à partir de et pour trouver des solutions aux conflits juridiques nés dans le Droit Iraquien, ancien et moderne, ce sujet est analysé à la lumière du Droit d'autres pays, de la sphère anglo-saxonne et

continentale, d'un côté et arabe de l'autre, et aussi des normes de Droit Européen et International concernant les matières abordées.

Cette méthodologie a confronté l'auteur aux Traités Internationales applicables au Droit des consommateurs, au Droit de l'Union Européenne les concernant et aussi au Droit de plusieurs pays, auparavant nommés, dans l'analyse des correspondants chapitres de la thèse. Ce multiniveau juridique a été analysé par l'auteur en forme pertinente, ce qui rend particulièrement plus congrues les conclusions obtenues. C'est aussi à noter l'utilisation de la jurisprudence dans le cadre des systèmes juridiques examinés, spécialement celle de la Cour de Justice de l'Union Européenne, car cette Cour a dû se confronter elle-même aux règles du Droit réglant la consommation et la publicité

Autres, on peut constater une bonne utilisation des catégories du Droit International en général, mais aussi du Droit de l'Union Européenne et du droit national. Je ne peux pas vérifier si le Droit Iraquien ou arabe est ou non bien analysé, car cela excède de mes connaissances en Droit comparé, mais je peux affirmer que les éléments qui conforment le multiniveau juridique du Droit des consommateurs par rapport à la publicité sont utilisés en forme pertinente, dans les affirmations concrètes et dans les avertissements généraux.

La Thèse montre une bonne connaissance générale, non seulement du Droit positif applicable aux institutions juridiques analysées, mais aussi en ce qui concerne les éléments de dogmatique juridique qui est subjacent aux différents niveaux juridiques en présence. À remarquer aussi l'utilité de cette Thèse pour la construction du nouveau Droit Iraquien concernant la protection des consommateurs, par rapport à la publicité, dans des relations juridiques complexes.

- d. La vérification de la capacité du candidat à effectuer de manière indépendante des recherches scientifiques.

L'apprentissage démontré par l'auteur de la Thèse montre qu'il est dans l'état de développer des recherches scientifiques en forme autonome ou indépendante. En fait il a été assujéti à une méthodologie d'analyse scientifique appropriée laquelle peut aussi être appliquée dans le Droit des consommateurs dans n'importe quel contexte. La précision avec laquelle l'auteur construit l'application des règles juridiques, dans des cas compliqués comme ceux qui sont presque toujours à vérifier dans les relations juridiques concrètes, contient à son tour les éléments de sûreté juridique nécessaires afin d'aborder correctement ces questions, car elles s'articulent autour des conflits d'intérêt parmi ceux qui ont besoin des biens et des services et ceux qui les produisent ou les distribuent, appliquent en forme correcte les clauses d'ordre public et les éléments de Droit comparé, offrent des interprétations plausibles et, si nécessaire, flexibles, au même temps qu'elles constituent une épistémologie qu'on peut discuter dans son application dans le cas, mais qui rend pertinente la dialectique entre les ordres juridiques en tant que méthode générale d'interprétation.

Ce sont ces apports de la Thèse, ceux qui me permettent d'affirmer que l'auteur est capable d'emprunter des investigations en forme autonome. Il a été bien capable de surmonter des difficultés interprétatives dans un domaine fortement complexe. L'auteur a été aussi compétent pour définir une méthodologie d'analyse permettant d'être applicable dans plusieurs contextes. Et il a su bâtir une construction interprétative multiniveau en forme cohérente, compte tenant des besoins de chaque niveau juridique, mais découlant dans un système

intégratif dirigé à obtenir des résultats pertinents, non uniquement dans un sens formel, mais aussi dans la garantie des droits des consommateurs.

En conclusion, je confirme qu'à mon avis la Thèse accomplit les conditions de l'article 13 de la Loi du 14 mars 2003 sur les grades et sur les titres scientifiques (Loi de la République de Pologne du 14 mars 2003 Dz. U. Nr 65, poz. 595, et novélisations).

Pour cela, je propose que la dissertation soit admise aux phases successives de la procédure.



Prof. Dr. Teresa Freixes
Professeur de Droit Constitutionnel de l'Université Autonome de Barcelone
Chaire Jean Monnet *ad personam*
Membre de la Royal Académie des Docteurs